



REGLEMENT SPORTIF 2014



Permis d'organisation FFSA n° C36 du 29/1/2014

ARTICLE 1 – ORGANISATION

1.1 Participation à la RCZ RACING CUP

PEUGEOT SPORT et ses partenaires, et sous la tutelle de la FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE proposent la :

"RCZ RACING CUP".



PEUGEOT SPORT en établit le règlement.

Les épreuves prévues au dit règlement, support de cette coupe, sont organisées, conformément à la réglementation, sous la tutelle de la FFSA et, sous leur responsabilité, par des Associations Sportives Automobiles (ci-après dénommées ASA) en qualité d'organisateur administratifs tels que définis par la réglementation FFSA pour les épreuves françaises, par les opérateurs concernés pour les épreuves internationales se déroulant en Europe ou en France

Tous les points non-prévus au présent règlement relèvent de la réglementation générale FFSA des circuits et du Code Sportif International.

Tout ce qui n'est pas autorisé par ce règlement est interdit, sportivement et techniquement.

Le présent règlement est enregistré par la FFSA sous le permis d'organisation n°C36 du 29 Janvier 2014.

1.2 Calendrier des épreuves 2014

La RCZ RACING CUP se déroule sur 6 épreuves :

Selon le calendrier 2014 suivant :

Date	Circuit	Type
26 et 27 Avril	Le Mans	GT Tour
31 Mai et 1 Juin	Ledenon	GT Tour
5 et 6 Juillet	Val de Vienne	GT Tour
6 et 7 Septembre	Magny Cours	GT Tour
27 et 28 Septembre	Nogaro	GT Tour
25 et 26 Octobre	Paul Ricard (Castellet)	GT Tour

La présence des pilotes sur ces meetings est requise dès les vérifications administratives et techniques (Le Vendredi), sauf dispositions particulières.

PEUGEOT SPORT se réserve le droit de modifier ce calendrier.

➤ **2 Courses par meeting, sauf Ledenon et Nogaro, 3 courses**

1.3 Vérifications administratives et techniques

Des vérifications administratives et techniques ont lieu sur les épreuves.

Les pilotes engagés à une épreuve sont convoqués individuellement pour effectuer les vérifications administratives et techniques.



1. Vérifications administratives : chaque pilote doit se rendre dans le créneau horaire indiqué, au lieu indiqué, pour effectuer les vérifications administratives.
Il doit être muni :
 - de sa licence (comme définie à l'article 3.1)
 - D'un chèque du montant des droits d'engagement (a l'ordre de l'ASA Organisatrice)

Les documents nécessaires pour accéder au circuit sont remis uniquement pendant les vérifications administratives

2. Vérifications techniques : dès qu'il a satisfait aux vérifications administratives, chaque pilote doit présenter sa voiture et ses pneus (montés) dans le créneau horaire indiqué, au lieu indiqué, pour qu'elle soit vérifiée par les commissaires techniques.

Le concurrent et/ ou le pilote doit être muni :

- Du passeport technique établi sur la base du Passeport Technique FFSA et délivré par le Commissaire Technique.
- Du transpondeur de chronométrage et de son numéro d'identification.
- Du casque, des gants, de la combinaison, du système Hans, de la Cagoule et sous-vêtements ignifugés (partie supérieure manches longues impératives).
- Du ou des différents documents de conformité du véhicule, remis lors de la livraison ou de la première participation.

Attention : Tous les éléments plombés doivent le rester pendant toute la saison, ces plombages sont sous la responsabilité du concurrent et du pilote. La non-observation de cette importante consigne entraîne l'exclusion immédiate du concurrent et du pilote (Exclusion du meeting).

Le véhicule doit être parfaitement identifié (voir plan d'identification), propre et en parfait état.

La présentation d'une voiture aux vérifications techniques est considérée comme une déclaration implicite de conformité du véhicule.

Les voitures mal identifiées, sales ou en mauvais état, ne pourront prendre part aux essais qualificatifs et/ou aux courses. Le commissaire technique vérifiera chaque voiture et rédigera une déclaration de conformité qu'il remettra au responsable de la formule. Sans ce document, le concurrent et le pilote engagé ne pourra figurer sur la liste des pilotes autorisés à prendre part aux essais qualificatifs.

Les pneus sont marqués ou enregistrés conformément au règlement technique de la formule et à l'article 4.2.2 "pneumatiques".

Tout pilote qui ne se présente pas avant la clôture des vérifications administratives est considéré comme non-partant et perd ses droits d'engagement.

Aucun concurrent et pilote ne peut prendre part à une épreuve tant qu'il ne figure pas sur la liste des pilotes autorisés à prendre part aux essais qualificatifs remis par le responsable PEUGEOT SPORT aux autorités sportives.



Les pilotes devront être présents aux épreuves au moment du briefing Peugeot Sport. Tout pilote absent ou non représenté par son Team Manager au briefing sera déclaré forfait pour l'épreuve et ne figurera pas sur la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais qualificatifs.

1.4 Jury

En cas de litige ou de contestation pendant une épreuve, et pour statuer sur tout problème non-prévu dans ce règlement, un jury se réunit et prend les décisions opportunes. Il est composé :

- Du responsable Peugeot Sport de la "RCZ Racing CUP".
- Du responsable sportif de la "RCZ Racing CUP".
- Du responsable technique de la "RCZ Racing CUP".
- D'un commissaire technique de la "RCZ Racing CUP".
- D'un représentant des pilotes, s'il est présent. S'il n'est pas présent, la voix du responsable Peugeot Sport compte double.

Représentant (s) des pilotes :

Pour faciliter les réunions internes à la RCZ Racing Cup et dans le cas où PEUGEOT SPORT veut consulter les pilotes sur des questions sportives et/ou techniques, tous les pilotes inscrits à cette coupe peuvent élire ou nommer des représentants, qui sont obligatoirement des pilotes inscrits à la RCZ Racing Cup.

Ces représentants sont nommés ou élus pour toute la saison dès la première épreuve. Ils ne sont remplacés qu'en cas de démission de l'un d'eux. Leur nombre s'établit de la manière suivante :

- 1 représentant pour 10 pilotes, 2 représentants pour 20 pilotes, etc...
- Avec un maximum de 3 représentants

La méthode de désignation ou d'élection des pilotes représentants est du seul ressort des pilotes inscrits.

Dès que possible, PEUGEOT SPORT reçoit la liste des représentants signée par tous les pilotes inscrits au moment de la désignation des représentants.

Cette liste est renouvelée en cas de démission de l'un de ses représentants.

Les décisions de ce jury sont prises au vote à la majorité.

En dehors des épreuves, ce jury n'est pas compétent. PEUGEOT SPORT est alors le seul décisionnaire.

En cas d'ex-æquos, la voix du responsable Peugeot Sport est prépondérante.



1.5 Accès aux installations PEUGEOT SPORT

L'accès aux installations de PEUGEOT SPORT est réservé aux concurrents et aux équipes engagés aux épreuves.

L'accès aux installations Peugeot Sport est réservé aux pilotes et team Manager pendant les briefings.

ARTICLE 2 – ASSURANCES

Assurance de l'épreuve :

Application des prescriptions générales. (Réglementation Générale des Circuits FFSA).

Toutes les informations relatives aux assurances souscrites pour l'épreuve peuvent être obtenues directement auprès des organisateurs du meeting.

Assurance des concurrents et pilotes :

Les concurrents et pilotes déchargent Peugeot Sport et ses prestataires de toutes responsabilités concernant le déroulement des essais privés, Libres, qualificatifs et des courses. Les concurrents et pilotes sont placés sous la juridiction des officiels de l'épreuve dès le début de celle-ci.

Assurance des Voitures :

Les concurrents et pilotes ont la possibilité de souscrire une assurance « dégâts » auprès d'une société spécialisée.

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES, INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS

3.1 Licences et conducteurs admis

La participation à la RCZ Racing Cup est ouverte sur invitation de Peugeot Sport à tout pilote et concurrent régulièrement inscrit à la RCZ Racing Cup.

2 pilotes peuvent être admis à participer à une ou plusieurs épreuves sur la même voiture.

3.1.1 La RCZ Racing Cup est ouverte à tout pilote titulaire d'une licence FFSA nationale ou internationale en cours de validité et aux pilotes titulaires d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère.

3.1.2 Pilotes invités ou hors classement : PEUGEOT SPORT se réserve le droit d'engager un ou plusieurs pilotes "Invités PEUGEOT SPORT". Ils figurent dans le classement général de l'épreuve mais ne profitent d'aucune attribution de point ni de prix . Pour l'attribution des prix et des points, tous les pilotes placés derrière lui au classement de l'épreuve remontent d'une place.



3.1.3 PEUGEOT SPORT se réserve le droit d'examiner toute candidature présentant un caractère particulier dans le but de préserver l'esprit de la Formule.

3.1.4 Le seul interlocuteur de Peugeot Sport est le pilote régulièrement inscrit à la RCZ Racing Cup (voir Article 1.5), c'est-à-dire le Pilote/Concurrent. En aucun cas un membre de son équipe, de son team, mécanicien, team manager, parents, etc... ne peut se substituer à lui.

3.2 Inscriptions à la RCZ Racing CUP

3.2.1 Les inscriptions sont ouvertes à partir du 3 Février 2014

Les demandes d'inscription doivent être envoyées par mail au Responsable de la formule :

pascal.giral@peugeot.com
[Tel : +33 6 08 80 09 15](tel:+33608800915)

Cette demande doit comporter les informations suivantes :

Nom	Nom de famille
Prénom (s)	Tous les prénoms (En cas d'homonymes)
Téléphones	Portable et Domicile ou Bureau
Mail(s)	Pour envoi des informations concernant les épreuves
N° de licence	Si détenue au moment de la demande
Type de licence	FFSA = Nationale ou Inter ou autre ASN
Nom du TEAM	Exploitation de la voiture
Epreuves	Nombre d'épreuves disputées dans le championnat (prévision)
Lesquelles	Nom des épreuves concernées (Prévision)
Taille Vêtements et combinaison	S, M, X, XL etc...

Toutes les demandes recevront une confirmation d'engagement, accompagnée d'un certain nombre d'informations concernant le championnat.

Chaque pilote inscrit recevra, dès sa première participation, une dotation composée de :

- Une combinaison « RCZ Racing Cup », un kit de vêtements et un tee shirt ignifugé

2 pilotes peuvent constituer un équipage, piloter la même voiture dans une même épreuve et disputer une course chacun. Dans ce cas chaque pilote marquera pour le championnat le nombre de points qu'il a acquis pour une seule course.



PEUGEOT SPORT se réserve le droit de refuser une inscription à la RCZ Racing Cup, ou à une de ses épreuves dans le respect de l'article 74 du Code Sportif International.

Le fait d'engager la demande d'inscription par Internet constitue une acceptation de ce présent règlement. Le pilote s'engage donc à respecter dans la forme et dans l'esprit les éléments constitutifs de ce règlement sportif et tous les autres règlements qui régissent cette formule (règlement technique, règlement particulier des épreuves, etc...), ce règlement sportif sera donc paraphé et signé par le pilote et/ou le concurrent lors de sa première participation.

3.2.2

L'inscription 2014 à la RCZ Racing Cup n'est pas cessible, y compris pour les lauréats 2013

3.2.3 Tarifs d'inscription à la RCZ Racing Cup

- **Pilote à l'année 6 épreuves et 14 courses : 6000 €**
- **Pilote à l'épreuve (2 ou 3 courses selon l'épreuve) 1200 €**
- **Pilote à la course : 800 €**

Dès sa première participation le pilote recevra :

- **Une combinaison RCZ Racing Cup 2014**
- **Un Sous vêtement ignifugé haut**
- **Un kit vêtements Peugeot Sport**

3.3 Engagement aux Epreuves, Droits d'engagement

3.3.1 Tous les concurrents et pilotes régulièrement inscrits à la RCZ Racing Cup, comme indiqué à l'article 3.2, doivent faire une demande d'engagement à chaque épreuve à laquelle il souhaite participer avant la date limite d'engagement.

Celles-ci seront traitées dans l'ordre d'arrivée des engagements, jusqu'au maximum possible correspondant à la grille de départ de chaque course, donc du nombre maximum possible par épreuve.



Les demandes d'engagement doivent être effectuées par mail auprès du responsable de la formule :

pascal.giral@peugeot.com

La demande d'engagement à une épreuve sera rejetée si les informations demandées sont incomplètes, une confirmation d'engagement sera envoyée par mail aux

concurrents et pilote engagé accompagné des différentes informations concernant l'épreuve, après la date clôture des engagements.

Les demandes d'engagement par mail doivent comporter les éléments suivants :

Epreuve concernée	Date et nom
Nom	Nom de famille
Prénom (s)	Tous les prénoms (En cas d'homonymes)
Téléphones	Portable et Domicile ou Bureau
Mail(s)	Pour envoi des informations concernant les épreuves
N° de licence	Si détenue au moment de la demande
Type de licence	FFSA = Nationale ou Inter ou autre ASN
Nom du TEAM	Exploitation de la voiture

3.3.2 Date limite d'engagement aux épreuves :

Date	Circuit	Type	Nombre de courses
17 avril	Le Mans	GT Tour	2
22 mai	Ledenon	GT Tour	3
26 Juin	Val de Vienne	GT Tour	2
28 Aout	Magny Cours	GT Tour	2
18 Septembre	Nogaro	GT Tour	3
16 Octobre	Paul Ricard	GT Tour	2

Heure limite d'engagement aux épreuves **23h30:**

Le nombre de voitures engagées par épreuve est limité en fonction des possibilités du circuit et de l'épreuve (grilles de départ, nombre de courses, horaires...) et de l'organisation.



Dans tous les cas, les engagements seront pris en compte dans l'ordre de réception des demandes d'engagement jusqu'à atteindre le nombre maximum de voitures admises (voir règlement particulier de l'épreuve).

PEUGEOT SPORT se réserve le droit de refuser l'engagement à une épreuve de la RCZ Racing Cup dans le respect de l'article 74 du Code Sportif International.

Toutes les voitures engagées le sont automatiquement pour les 2 courses de chaque épreuve. Toutes les voitures engagées doivent participer aux courses prévues dans un meeting

Pendant les épreuves, les pilotes sont sous l'autorité des Officiels des Meetings.

3.3.4 Engagement aux épreuves

Les droits d'engagement aux épreuves sont à régler lors des vérifications administratives de chaque meeting, par chèque ou espèce :

Ces sommes sont collectées par Peugeot Sport et reversées directement aux organisateurs des meetings (ASA Organisatrice)

ARTICLE 4 – VEHICULES ET EQUIPEMENTS

4.1 Généralités

Chaque pilote ne peut utiliser qu'une seule et même voiture lors d'une même épreuve. Par « épreuve », on entend les essais qualificatifs et les courses, à l'exception des essais privés ou libres.

Le changement de véhicule entre une séance qualificative et une course ou une course et une séance qualificative est interdit.

Le changement de moteur entre une séance qualificative et une course ou une course et une séance qualificative peut être autorisé par le responsable Peugeot Sport. Cela entraînera obligatoirement le départ en dernière ligne de la course suivante, et ce sous réserve de l'accord du Collège des Commissaires Sportifs.

Si le changement de moteur est effectué à l'issue de la première course, le pilote pourra participer aux essais qualificatifs constituant la grille de départ de la deuxième course, mais il devra obligatoirement prendre le départ en dernière ligne de la deuxième course, et ce sous réserve de l'accord du Collège des Commissaires Sportifs, il en est de même dans le cas d'une épreuve à 3 courses.



4.2 Véhicules admis

La participation à la RCZ Racing Cup est réservée au véhicule suivant :

- RCZ Racing Cup vendue par la Boutique Peugeot Sport, dont la définition technique détaillée correspond à celle précisée dans le règlement technique de la formule et disposant d'un passeport technique délivré par la FFSA.

Au départ de chacune des épreuves, les voitures doivent être de présentation impeccable et propre, lors de son passage aux vérifications techniques d'avant épreuve. Dans le cas contraire, le véhicule et le concurrent ne pourront participer à l'épreuve.

Le véhicule ne doit pas être utilisé sur la piste entre les essais qualificatifs et les courses, sous peine d'exclusion immédiate de l'épreuve. Les essais de démarrage ou les rodages sont interdits dans le paddock.

Le véhicule ne doit pas être utilisé sur route ouverte pendant le meeting, sous peine d'exclusion immédiate de l'épreuve.

Les structures d'accueil sportif et technique ainsi que les assistances des concurrents inscrits à la RCZ Racing Cup devront être obligatoirement installées dans le parc concurrent réservé à la RCZ Racing Cup. (Cas des teams possédants plusieurs types de voitures dans une même épreuve), sauf dérogation de Peugeot Sport après demande écrite.

4.3 Carburant - Pneumatiques – Equipements

4.3.1 Carburant

Le carburant à utiliser lors des épreuves de la RCZ Racing Cup doit obligatoirement et exclusivement être LE CARBURANT désigné par PEUGEOT SPORT.

L'emploi d'un autre carburant et/ou l'adjonction d'un additif quelconque est strictement interdit.

A tout moment, il doit être possible de prélever 4 litres au minimum de carburant dans le réservoir, faute de quoi, le concurrent et le pilote sont exclus de l'épreuve.

Seul le carburant désigné par PEUGEOT SPORT est autorisé pendant les essais qualificatifs et les courses.

Les ravitaillements en carburant sont interdits pendant les essais qualificatifs et les courses.



4.3.2 Pneumatiques

4.3.2.1 Obligations

Il est obligatoire d'utiliser exclusivement les pneumatiques suivants :

Marque : MICHELIN

Pneu sec :	S8A	25/64-18
Pneu pluie :	P2G	24/64-18

PEUGEOT SPORT se réserve le droit d'autoriser et/ou d'interdire un ou plusieurs types de pneumatique, en cours de saison, en fonction de l'évolution de la gamme de produits fabriqués par le manufacturier.

Dans le cas de 2 courses dans un meeting :

Le nombre de pneumatiques est limité à 6 par épreuve et par voiture de la manière suivante:

- 4 pneumatiques neufs (S8A)
 - 2 pneumatiques déjà marqués à une précédente épreuve (S8A), de la saison.
- Ces 6 pneumatiques devront être marqués ou enregistrés au moment des vérifications techniques, aucun autre pneu ne pourra être utilisé dans un même meeting.

Dans le cas de 3 courses dans un meeting :

Le nombre de pneumatiques est limité à 8 par épreuve et par voiture de la manière suivante:

- 6 pneumatiques neufs (S8A)
 - 2 pneumatiques déjà marqués à une précédente épreuve (S8A), de la saison.
- Ces 8 pneumatiques devront être marqués ou enregistrés au moment des vérifications techniques, aucun autre pneu ne pourra être utilisé dans un même meeting.

Pour la première épreuve à laquelle le concurrent et le pilote participent, **6 pneus neufs** devront être marqués.

Les pneumatiques « pluie » ne sont pas limités en nombre.

Les jantes doivent être les jantes désignées pour ces pneus dans le règlement technique. Aucun autre modèle de jante n'est autorisé.

Les pneumatiques mentionnés ci-dessus doivent être obligatoirement achetés auprès du revendeur désigné par le manufacturier Michelin

Peugeot Sport se réserve le droit de modifier cet article en fonction des circonstances de course, de l'état de la piste ou de nouvelles dispositions adaptées à des circonstances particulières.



4.3.2.2 Interdictions

Les pneumatiques sont attribués à la voiture, pour le meeting. Dans le cas où, pendant un meeting, 2 pilotes courraient sur la même voiture, il ne sera pas autorisé de double dotation.

Le panachage, sur une même voiture, des pneumatiques slicks avec les pneumatiques pluie est interdit en toute circonstance.

Aucun système de réchauffage des pneumatiques n'est autorisé pendant toute l'épreuve (stands et paddock).

Toute modification de pneumatiques (retailage, rechapage, traitement de surface, etc.) est interdite.

L'adjonction de produits chimiques est interdite.

Tout système visant à piloter la pression des pneus est interdit.

4.3.2.3 Marquages ou Enregistrement

Avant les essais qualificatifs, 4, 6 ou 8 pneus devront être marqués, Selon les principes décrits à l'article 4.3.2.1

Les étiquettes de marquage des pneus (codes barres) doivent demeurer intactes et visibles lors du montage sur la voiture, le concurrent et le pilote sont responsables des pneus et doivent en assurer la bonne conservation.

Si les étiquettes de marquage ont été manipulées les concurrents et pilotes concernés seront exclus du meeting. Et ne seront pas invités à l'épreuve suivante, de plus les éventuels prix acquis lors du meeting ne lui seront pas distribués.

4.3.2.4 Pneumatiques retenus

Dans le cas de deux courses par épreuve :

A l'issue de l'opération de marquage et pour les 5 à 10 premiers du classement général après l'épreuve précédente, des pneumatiques sont retenus par PEUGEOT SPORT (Nombre de pilotes décidé par le commissaire technique et le responsable de la formule et nombre de pneus par voiture).

Tous ces pneumatiques sont rendus aux pilotes à H-30 minutes de la pré-grille de la première séance d'essais qualificative et doivent donc être montés sur la voiture.

Pour la première épreuve, cette opération est effectuée sur une liste de pilotes déterminés par tirage au sort avant les vérifications techniques.



Après la première séance d'essai qualificative, les roues des 10 meilleurs temps de la séance sont retenues par PEUGEOT SPORT. A l'issue de la séance d'essai qualificative, les concurrents et/ou pilotes ont 30mn après l'ouverture du Parc Fermé pour acheminer leurs roues vers le Parc Fermé Pneumatiques. Tout retard pourra faire l'objet d'une déclaration auprès du Collège des commissaires sportifs qui sera seul juge de la sanction à appliquer. Ces roues seront rendues à leurs pilotes à H-30 minutes de la pré-grille de la première course et doivent donc être montées sur la voiture.

Après la première course, les roues des 10 premiers de cette course sont retenues par PEUGEOT SPORT. A l'issue de la première course, les concurrents et/ou ont 30mn après l'ouverture du Parc Fermé pour acheminer leurs 6 roues vers le Parc Fermé Pneumatiques. Tout retard pourra faire l'objet d'une déclaration auprès du Collège des commissaires sportifs qui sera seul juge de la sanction à appliquer. Ces roues seront rendues à leurs pilotes à H-30 minutes de la pré-grille de la seconde séance d'essais et doivent donc être montées sur la voiture.

Après la seconde séance d'essai qualificative, les roues des 10 meilleurs temps de la séance sont retenues par PEUGEOT SPORT. A l'issue de la séance d'essai qualificative, les concurrents et/ou pilotes ont 30mn après l'ouverture du Parc Fermé pour acheminer leurs roues vers le Parc Fermé Pneumatiques. Tout retard pourra faire l'objet d'une déclaration auprès du Collège des commissaires sportifs qui sera seul juge de la sanction à appliquer. Ces roues seront rendues à leurs pilotes à H-30 minutes de la pré-grille de la seconde course et doivent donc être montées sur la voiture.

Dans le cas de trois courses par épreuve :

Après la deuxième course, les roues des 10 premiers de cette course sont retenues par PEUGEOT SPORT. A l'issue de la deuxième course, les concurrents et/ou pilotes ont 30mn après l'ouverture du Parc Fermé pour acheminer leurs roues vers le Parc Fermé Pneumatiques. Tout retard pourra faire l'objet d'une déclaration auprès du Collège des commissaires sportifs qui sera seul juge de la sanction à appliquer. Ces roues seront rendues à leurs pilotes à H-30 minutes de la pré-grille de la troisième séance d'essais et doivent donc être montées sur la voiture.

Après la troisième séance d'essai qualificative, les roues des 10 meilleurs temps de la séance sont retenues par PEUGEOT SPORT. A l'issue de la troisième séance d'essai qualificative, les concurrents et/ou pilotes ont 30mn après l'ouverture du Parc Fermé pour acheminer leurs roues vers le Parc Fermé Pneumatiques. Tout retard pourra faire l'objet d'une déclaration auprès du Collège des commissaires sportifs qui sera seul juge de la sanction à appliquer. Ces roues seront rendues à leurs pilotes à H-30 minutes de la pré-grille de la troisième course et doivent donc être montées sur la voiture.

Le commissaire technique et le responsable de la formule peuvent décider d'étendre ces dispositions à d'autres véhicules engagés.



4.3.3 Equipements

4.3.3.1 Acquisition de données / Radio :

La communication radio entre l'équipe et ses pilotes est autorisée. Pour ce faire, le concurrent devra communiquer à Peugeot Sport avant le premier meeting les fréquences qui seront utilisées pour la saison.

Les équipes seront responsables de l'obtention de toutes les autorisations et licences nécessaires pour l'utilisation des appareils radio en respectant la législation nationale de chaque pays.

Peugeot Sport est libre d'autoriser ou non l'utilisation des radios en fonction des nécessités ou des contraintes d'organisation.

Peugeot Sport pourra diffuser librement toute communication entre les membres d'une équipe, ainsi que le pilote par radio ou télévision ou autres supports média.

Les conditions d'utilisation de l'acquisition de données sont précisées dans le règlement technique.

4.3.3.2 Calculateur injection / allumage

Tous les calculateurs doivent pouvoir être contrôlés sur simple demande de Peugeot Sport à n'importe quel moment d'une épreuve.

4.3.3.3 Transpondeur

Chaque véhicule participant à la RCZ RACING CUP doit être équipé d'un transpondeur pour le chronométrage, dès les essais libres, dont l'achat ou la location est à la charge du pilote.

4.3.3.4 Echappement

Conforme à l'article 4.2.3 de la réglementation standard des circuits FFSA 2014.

4.4 Numéros de course

4.4.1 PEUGEOT SPORT attribue à chaque pilote, à sa première participation, un numéro de course à 2 Chiffres. Ces numéros de course, valables pour l'année en cours, sont fournis par PEUGEOT SPORT

4.4.2 Ces numéros doivent être placés selon le plan d'identification de la RCZ RACING CUP.

ARTICLE 5 – PUBLICITE- IDENTIFICATION - IMAGE

5.1 Identification



Des plaques et bandes nominatives sont fournies par PEUGEOT SPORT aux pilotes inscrits. Elles doivent être fixées sur la voiture conformément au plan d'identification figurant en annexe.

Ce plan d'identification doit être impérativement respecté et sera contrôlé au moment des vérifications techniques en début d'épreuve. En cas de non-conformité de cette identification, la voiture ne sera pas autorisée à prendre part aux essais.

En cas de modification pendant l'épreuve le pilote pourrait être exclu meeting.

5.2 Combinaison et vêtements.

Des combinaisons, sous vêtement haut ignifugé et vêtements sont fournis aux pilotes engagés à une épreuve. Les combinaisons et le sous vêtement haut ignifugé doivent être obligatoirement portées pendant une épreuve (Essais et courses), les vêtements aussi, sans modifications ou rajouts (sauf accord Peugeot Sport).

Les Combinaisons Peugeot Sport doivent être portées dès le début des essais libres du Vendredi.

En aucun cas l'identification des combinaisons définie par PEUGEOT SPORT ne peut être modifiée par les pilotes.

Il est formellement interdit à un pilote régulièrement engagé à la RCZ RACING CUP de porter des vêtements d'une marque concurrente à Peugeot ou de ses partenaires dans les structures Peugeot Sport.

Les pilotes ou leur entourage qui portent des vêtements identifiés aux noms des marques concurrentes à celles de Peugeot et ses partenaires peuvent se voir refuser l'accès aux installations PEUGEOT SPORT.

5.3 Exploitation

L'inscription à la RCZ Racing Cup entraîne le droit pour la société PEUGEOT et ses partenaires d'utiliser le nom, la voix et l'image du pilote et du concurrent ainsi que ses résultats et le visuel de sa voiture pour toute action commerciale, de relation publique et de promotion (y compris télévisuelle et toutes communications publicitaires).

Les publicités contractées par le concurrent ou le pilote ne peuvent être concurrentielles à celles de PEUGEOT SPORT et à celles de ses partenaires.

Tout pilote ou concurrent qui ne tient pas compte très attentivement de cet article et de ses différents alinéas se voit refuser le départ des essais qualificatifs et/ou des courses.

5.4 Caméras embarquées

Une caméra embarquée est obligatoire dans chaque voiture.

5.4.1 Installation / Homologation



- Le type de caméra, support de fixation et carte mémoire sont spécifiés sur la fiche technique
- Les concurrents devront apposer le numéro de course de leur voiture de manière lisible sur la ou les cartes mémoire d'un minimum de 16 GO chacune
- L'installation décrite sur la fiche technique doit être respectée afin que les prises de vues soient cadrées de façon à voir la piste et les mains du pilote

5.4.2 Utilisation

- Les concurrents et pilotes doivent s'assurer que les caméras embarquées soient toujours en état de fonctionnement (charge de la batterie, capacité de la carte mémoire, etc) et doivent systématiquement enregistrer les qualifications et les courses.
- Il est précisé de débiter l'enregistrement au minimum à partir de la procédure « 5 minutes avant le départ » de chaque course de chaque épreuve de la saison 2014 de la RCZ Racing Cup, de manière à assurer le bon fonctionnement du dispositif prévu.
- Suivi de la traçabilité, les cartes mémoire peuvent-être saisies à tout moment par Les Officiels (Direction de Course, Collège..) et/ou le Responsable de la RCZ Racing Cup, le contenu de la ou des cartes identifiées au Numéro de course du concurrent et/ou pilote doit pouvoir être vérifié en sa présence.
- Les enregistrements devront rester à la disposition du directeur de course et / ou du responsable de la RCZ Racing Cup, durant 24 heures après la fin des sessions.
- Les responsables Peugeot Sport se réservent le droit d'utiliser les images embarquées à des fins de promotion de la RCZ Racing Cup.
- Un concurrent ou pilote qui ne pourrait faire face à cette obligation pendant une épreuve, se verra annuler ses résultats du meeting.

5.5 Image

Tous les concurrents et pilotes inscrits et participants aux épreuves devront avoir un comportement conforme à l'esprit de respect, de sportivité et de courtoisie de nos formules de promotion.

Ils ne doivent pas dénigrer ou atteindre physiquement ou moralement les personnes évoluant dans le cadre de la RCZ Racing Cup.

Les agressions physiques ou verbales envers des concurrents ou pilotes, des membres du staff, de l'organisation ou des officiels de l'organisation sont proscrites et feront l'objet d'une exclusion immédiate de la formule de la part du concurrent et du pilote concerné, et de sanctions fédérales infligées par le collège des commissaires sportifs et /ou le conseil de discipline de la FFSA.



Chaque concurrent et pilote engagé à la RCZ Racing Cup est responsable de son entourage. (famille, assistance technique, etc...)

Selon la gravité de la faute, les dispositions prévues à l'article 9.1 peuvent se substituer ou venir compléter ces sanctions.

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

Voir réglementation générale FFSA.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 Briefings Peugeot Sport

Tout pilote absent au briefing PEUGEOT SPORT sans excuse valable ou sans représentant (son team Manager) n'est pas autorisé à prendre part aux essais chronométrés, il est considéré comme forfait.

Est considéré comme "absent au briefing" un pilote n'ayant pas signé la liste d'émargement.

7.2 Essais privés, Essais libres et Qualificatifs

2 ou 3 séances d'essais libres de 30 minutes minimum (ou une séance de 60 minutes) sont organisées sur chaque épreuve.

2 ou 3 séances d'essais chronométrés d'au moins 20 minutes sont organisées sur chaque épreuve.

La première séance d'essais détermine la grille de la course 1.

La seconde séance d'essais détermine la grille de la course 2.

La troisième séance d'essais détermine la grille de la course 3.

Peugeot Sport se réserve le droit de modifier la durée ou le déroulement des essais qualificatifs.

En 2014 3 courses seront organisées sur les meetings de Ledenon et Nogaro

7.3 Pré-grille

Toutes les voitures participantes doivent être en pré-grille 30 minutes avant le début de chaque séance qualificative et 30 minutes avant chaque course. C'est-à-dire 10 minutes avant la pré-grille officielle pour permettre certaines vérifications par les équipes de PEUGEOT SPORT.

Pour les essais privés ou libres la pré-grille est de 15 minutes avant le début de ces essais.



7.4 Course

Sur chaque épreuve, 2 ou 3 courses sont organisées.

Le départ de chaque course sera donné selon la procédure « Départ arrêté »,

Chaque course doit se dérouler sur une durée de 30 minutes maximum exprimée en nombre de tours et précisée lors du briefing Pilotes de la direction de course.

Les pilotes ayant participé aux essais qualificatifs et qui décident de ne pas participer à une course, sans raison valable, ne sont pas invités à l'épreuve suivante.

Peugeot Sport se réserve le droit de modifier la durée et le déroulement des courses.

Le Directeur de Course définira la procédure de départ en fonction des circonstances et du type de Course.

En 2014 3 courses seront organisées sur les meetings de Ledenon et Nogaro

7.5 Podium

La présence sur le podium des pilotes vainqueurs d'une course est obligatoire (3 premiers). La combinaison remise par Peugeot Sport et la casquette Michelin doivent obligatoirement être portées lors des podiums. Dans le cas contraire les prix de course ne pourront pas être attribués.

Pendant les cérémonies de « Podium », le pilote s'engage à porter toutes les identifications qui lui sont remises par le responsable de la formule ou ses partenaires et uniquement celles-ci.

7.6 Contrôles techniques

Les véhicules de la RCZ Racing Cup se trouvent sous la juridiction de l'épreuve à laquelle ils participent.

Avec l'accord du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve, et sur demande du Responsable Peugeot Sport, PEUGEOT SPORT peut procéder à des vérifications techniques avant, pendant et après les courses ou les essais qualificatifs.

Certains organes, pièces et éléments peuvent être prélevés pour études approfondies ultérieures. Dans ce cas, les classements sont suspendus et entérinés, après résultats des vérifications techniques, par le Collège des Commissaires Sportifs.

Seul le pilote ou le concurrent est autorisé à assister au démontage technique du véhicule sur le circuit, sauf autorisation du responsable technique de la RCZ Racing Cup.

Si le responsable technique ou le ou les commissaires techniques de la RCZ Racing Cup réclament la présence de l'équipe d'assistance du pilote pour le démontage, le nombre de personnes autorisées est de 2 maximum plus le pilote. Ce démontage devra avoir lieu



immédiatement après la course et sans délai. Dans le cas contraire le commissaire technique pourra déclarer le concurrent concerné non conforme.

Le concurrent ou pilote concerné ne peut s'opposer à ces contrôles sous peine d'être exclu immédiatement et pour l'année de la formule.

Les concurrents ou les pilotes concernés devront donc mettre à disposition des contrôleurs à leur demande, un espace suffisant pour effectuer ces contrôles à l'intérieur de leur structure.

Les pièces mécaniques plombées ne peuvent pas être déplombées sous peine d'exclusion immédiate de l'épreuve et/ou de la formule et pour l'année entière.

Tous les plombs ou scellés seront contrôlés en début d'épreuve lors des vérifications techniques par le commissaire technique. Si à l'arrivée d'une course un ou plusieurs plombs ou scellés étaient contrôlés dans un état différent de celui contrôlé lors des vérifications de début d'épreuve le concurrent et ou pilote serait automatiquement déclassé.

7.6.1 Poids de course.

Le poids de course c'est le poids de la voiture, pilote compris. A aucun moment de l'épreuve le poids de course de la voiture devra être inférieur à **1170 kg**.

Ce poids s'entend dans l'état de la voiture, en fin de l'épreuve ou course concernée, qualifications ou courses.

Le règlement technique définit les modalités d'adaptation à ce poids.

En cas de non-respect de ce poids le concurrent et le pilote seront exclus de l'épreuve

Peugeot Sport se réserve le droit de modifier ce poids en cours d'année.

7.7 Assistance technique

Sur chaque épreuve figurant au calendrier, les pilotes bénéficieront :

- De pièces d'assistance vendues sur place par la Boutique Peugeot Sport (Racing Shop)
 - D'une assistance du manufacturier, ou de son représentant commercial pour la vente et le montage des pneumatiques.
 - De conseils dispensés par le staff technique de Peugeot Sport

7.8 Participation à une épreuve - définition.

Est réputé avoir participé à une épreuve, un pilote ayant pris part à l'une des séances d'essais qualificatives d'une course et qui a pris le départ d'au moins une course dans ce même meeting en ayant effectué au moins un tour de circuit chronométré.



7.9 Parc fermé

Sur demande du responsable de la RCZ Racing Cup , toutes les voitures engagées à une épreuve peuvent être mises en parc fermé après les essais et/ou les courses afin que PEUGEOT SPORT puisse effectuer un contrôle visuel de leur état.

7.10 Juridiction

Pendant les épreuves, les pilotes et concurrents engagés sont sous l'autorité des officiels du meeting et sont tenus de respecter le règlement particulier de l'épreuve ainsi que la réglementation générale des circuits.

ARTICLE 8 – ESSAIS LIBRES

Les séances d'essais libres se déroulant dans le cadre d'une épreuves sont ouvertes uniquement aux concurrents et pilotes régulièrement inscrits à la RCZ Racing Cup et engagés à une de ses épreuves.

ARTICLE 9 – SANCTIONS

9.1 Exclusions

Si un pilote et ou un concurrent est exclu d'une course ou de l'épreuve pour des raisons sportives ou techniques (prescription générale du règlement standard FFSA), celui-ci cesse immédiatement de participer à l'épreuve. Il ne peut prétendre à aucune attribution de points, ni à aucune dotation et à aucun prix pour la course ou pour l'épreuve concernée. De plus, en fonction de la gravité de la faute, PEUGEOT SPORT se réserve le droit de ne pas accepter ses engagements aux épreuves suivantes.

Si un pilote est exclu d'une course ou d'une épreuve deux fois dans une saison, celui-ci est exclu de la formule pour l'année en cours

Si un pilote est exclu de sa formule, celui-ci ne peut prétendre à aucune attribution de points, ni à aucune dotation et à aucun prix pour aucune course. De plus, il perd tous les points acquis depuis le début de saison et ne peut plus concourir au sein de la formule. Dans ce cas tous les prix acquis depuis le début de l'année doivent être remboursés à Peugeot Sport

Les droits d'inscription et d'engagement ne lui sont pas remboursés.

9.2 Dispositions spéciales

Pour maintenir l'ordre dans le peloton et afin de garantir un déroulement sportif des courses et des essais, PEUGEOT SPORT peut être amené à demander des dispositions spéciales au collègue des commissaires sportifs et/ou à la direction de course.

Pour ce faire, PEUGEOT SPORT propose au Collège des Commissaires Sportifs ou au directeur de course, une liste de dispositions applicables immédiatement après accord de celui-ci.



Dans tous les cas, seules les autorités sportives de l'épreuve sont décisionnaires.

ARTICLE 10 – CLASSEMENTS, DOTATIONS ET PRIX DE COURSE

10.1 Attribution des points et dotations à chaque épreuve de la RCZ Racing Cup

2 ou 3 courses par épreuve sont organisées et dotées.

Les points des 2 ou 3 courses de chaque meeting comptant pour le championnat, sont comptabilisés pour le classement général, sans décompte (sauf disposition spéciales de Peugeot Sport)

Les points sont attribués sous réserve d'avoir parcouru 75 % du nombre de tours prévus à la course.

Si moins de 75 % du nombre de tours prévus à une course est réalisé et plus de 2 tours la moitié des points sont attribués, dans le cas contraire aucun point, ni prix ne sont attribués.


Ces points et prix sont attribués selon les feuilles officielles de résultats de l'épreuve fournis par l'ASA organisatrice ou l'Organisateur, approuvées et signées par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pour le classement Scratch de chaque course, les pilotes prennent les points et prix suivants:

Classement	Pour chaque courses *	
PLACE	Points	Prix (Euros) TTC
1 ^{er}	20	2500
2 ^{eme}	15	2000
3 ^{eme}	12	1600
4 ^{eme}	10	1300
5 ^{eme}	8	1100
6 ^{eme}	6	900
7 ^{eme}	5	700
8 ^{eme}	4	600
9 ^{eme}	3	500
10 ^{eme}	2	400
11 ^{eme}	1	
12 ^{eme}	1	
13 ^{eme}	1	

2 courses :
Le Mans, Val de Vienne, Magny
Cours, Pau Ricard

3 courses :
Ledenon, Nogaro



14 ^{ème}	1	
15 ^{ème}	1	
16 ^{ème}	1	
17 ^{ème}	1	
18 ^{ème}	1	
19 ^{ème}	1	
20 ^{ème}	1	

Tous ces prix sont payables à 50 % en bons d'achat Boutique Peugeot Sport

Les prix de course mentionnés ci-dessus sont attribués exclusivement au pilote inscrit à la formule à l'exclusion de toute autre personne physique ou morale.

10.2 Points bonus

- Le pilote ayant réalisé le meilleur tour en course marque 1 point supplémentaire.
- Le pilote ayant réalisé la pole position marque 1 point supplémentaire.

10.3 Attribution des Prix classement « Gentlemen » (Plus de 50 ans)

Tous les pilotes, régulièrement inscrits à la RCZ Racing Cup et nés avant le 1^{er} Janvier 1964 sont automatiquement inscrits au classement « Gentlemen ».

Le premier pilotes au classement « Gentlemen » de chaque course remporte le prix suivant :

Classement	COURSES
PLACE	Prix (Euros) TTC
1 ^{er}	500

Ce classement n'est pas organisé si moins de 3 pilotes sont inscrits a une épreuve dans cette catégorie.

Ce prix est cumulable avec le classement « Scratch ».

Ce prix est payable à 50 % en bons d'achat boutique Peugeot Sport.

10.4 Attribution des Prix classement « Junior » (Moins de 23 ans)

Tous les pilotes, régulièrement inscrits à la RCZ Racing Cup et nés après le 1^{er} Janvier 1991 sont automatiquement inscrits au classement « Junior ».



Le 3 premiers pilotes au classement « Junior » de chaque course marquent et remportent les prix suivant.

Classement	COURSES
PLACE	Prix (Euros) TTC
1 ^{er}	500
2 ^{eme}	300
3 ^{eme}	200

Ce classement n'est pas organisé si moins de 3 pilotes sont inscrits a une épreuve dans cette catégorie.

Ce prix est cumulable avec le classement « Scratch ».

Ce prix est payable à 50 % en bons d'achat boutique Peugeot Sport.

10.5 Versement des prix

Tous les pilotes régulièrement inscrits devront renseigner, lors de leur inscription les informations sur le versement des prix.

De plus ils devront fournir un RIB, lors de leur première participation, pour le versement de ces prix.

Les prix de course sont payables à 50 % en bons d'achat à la boutique Peugeot.

Les prix seront versés après chaque meeting

ARTICLE 11 – CLASSEMENTS ET PRIX DE FIN DE SAISON

11.1 - Classements

Le vainqueur de la RCZ Racing Cup est le pilote ayant totalisé le plus grand nombre de points.

Il n'y a pas de décompte de points en fin de saison, toutes les courses disputées comptent pour l'établissement du classement général final.

En fin d'année, les ex-æquos sont départagés par la qualité des places obtenues, à savoir le nombre de premières places puis le nombre de deuxièmes places, etc. S'il existe encore des ex-æquo, En cas d'irréductibilité il sont départagés par la qualité de leur résultat lors de la première course disputée conjointement.

11.2 Attribution des Prix du classement final RCZ Racing Cup, RCZ GT Académie



Le classement final de fin de saison de la RCZ Racing Cup donne lieu à une attribution de dotations selon le tableau ci-après :

Classement	€
1	50 000 € (Budget GT FFSA pour 2015) <i>Voir conditions ci-dessous.</i>
2	6000 €
3	3000 €

RCZ GT ACADEMY :

Peugeot Sport offrira au vainqueur de la RCZ Racing Cup 2014 un budget d'au moins 50 000 € pour participer au championnat de France GT FFSA en 2014 aux conditions suivantes :

1. Que le championnat de France GT FFSA existe en 2015
2. Que Le vainqueur de la RCZ Racing Cup France soit intégré à un équipage inscrit en Championnat de France GT FFSA en 2015
3. Qu'il soit accepté à l'unanimité par le comité de sélection composé des personnes suivantes :
 - a. Le responsable de la RCZ Racing Cup
 - b. Le responsable de Peugeot Sport

Cette somme représente la dotation "RCZ GT Academy" qui est une opération de détection de pilotes permettant au vainqueur de la RCZ Racing Cup de disposer d'un budget pour participer l'année suivante au Championnat de France GT FFSA. Cette dotation pourra aussi être accompagnée du soutien du GT Tour et de la FFSA.

Le lauréat de RCZ GT Academy 2014 devra signer un contrat avec Peugeot Sport en fin de saison afin de préciser les modalités d'attribution de la dotation RCZ GT Academy.

Attention si le vainqueur de la RCZ Racing Cup 2014 a été exclu d'une course dans la saison, pour des raisons sportives ou techniques, il ne peut prétendre à aucun prix de fin d'année.

En cas de litige Peugeot Sport sera seul juge de l'attribution de ces prix.



11.3 Attribution des Prix classement final « Gentlemen » (Plus de 50 ans)

Les 3 premiers pilotes gentlemen classés au championnat remportent les prix suivants :

Classement	PRIX
PLACE	Prix (Euros) TTC
1 ^{er}	1500
2 ^{eme}	1000
3 ^{eme}	500

Ces prix ne sont pas cumulables avec le classement scratch

11.4 Attribution des Prix classement final Junior (moins de 23 ans)

Les 3 premiers pilotes de cette catégorie remportent les prix suivants :

Classement	COURSES
PLACE	Prix (Euros) TTC
1 ^{er}	1500
2 ^{eme}	1000
3 ^{eme}	500

Ces prix ne sont pas cumulables avec le classement scratch

11.5 RCZ Racing Cup Challenge Team

Peugeot Sport organise le RCZ Racing Cup Challenge Team à destination des teams..

Chaque pilote ou concurrent régulièrement inscrit pourra, s'il le veut, mentionner lors de son inscription le nom ou la raison sociale d'un team, qu'il pourra changer à chaque épreuve

A partir de ce moment, le team désigné sera automatiquement associé aux performances du ou des pilotes concernés et marquera le même nombre de points que lui ou qu'eux (barème du scratch article 10) à chaque course. Dans le cas où plusieurs pilotes seraient concernés par le même team, les points se cumulent.

Un team ne peut pas compter plus de 2 pilotes pouvant marquer des points pour lui. Après chaque course, les deux pilotes les mieux placés marquent des points pour le team.



Ces résultats sont appréciés selon la feuille officielle de résultats de chaque course.

En fin de saison le team ayant marqué le plus grand nombre de points (sans décompte) sera déclaré gagnant du RCZ Racing Cup Challenge Team.

Les teams vainqueurs du RCZ Racing Cup Challenge Team, remportent les prix suivants :

Classement	Prix
PLACE	Prix (Euros)
1 ^{er}	4000 € en bons d'achat pièces boutique
2 ^{eme}	2000 € en bons d'achat pièces boutique
3 ^{eme}	1000 € en bons d'achat pièces boutique

Article 12 – Remise des Prix de fin d'année

En fin de saison, PEUGEOT SPORT organise une Remise des Prix où est remis l'ensemble des dotations. Tous les concurrents et pilotes et teams recevant un prix doivent obligatoirement être présents. Les absents, sans excuse valable, ne peuvent prétendre percevoir leur dotation.

CONTACTS :

Peugeot Sport
3 rue Marcel Dassault, 78143 Vélizy
www.peugeot-sport.com

Pascal Giral : pascal.giral@peugeot.com
Responsable RCZ Racing Cup
tel : +33 1 30 70 22 90 tel : + 33 6 08 80 09 15

William Briand : william.briand@mpsa.com
Attaché Technique
tel : +33 1 30 70 23 39 tel : + 33 6 72 90 02 17

Cecile Estenave : cecile.estenave@peugeot.com
Responsable Formules de promotion
tel : +33 1 30 70 20 63 tel : + 33 6 72 82 74 08

Racing Shop : + 33 1 61 45 95 55 / + 33 1 61 45 95 95
www.peugeotstore.com